

EXPEDITION

S.C.P. LPL Huissier
Philippe LETELLIER - Sylvie PENOT-LETERRIER
Sylvia LOUIS-AMEDEE
Huissiers de Justice associés
16, rue de Picardie
93290 TREMBLAY EN FRANCE
☎ 01 49 63 45 45 - 📠 01 49 63 45 47

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION
DE BIENS A SAISIR
AVEC RELEVES DE SURFACES

L'AN DEUX MILLE SEIZE

ET LE NEUF NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

La **CAMEFI**, Société à coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, dont le siège social est sis à MARSEILLE (13720), 4 Boulevard de Tunis, BP 326, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat :

Maître Jean-Claude GUIBERE

Avocat au Barreau de Seine Saint Denis
34 Rue de Bourgogne
93000 BOBIGNY

et pour géomètre :

La Société **ALTIUS**, Géomètres Experts
42, rue Marcelin Berthelot – 93700 DRANCY

Agissant en vertu de :

- **La copie exécutoire dressée le 2 Mars 2005 suivant acte de Maître LEOPOLD, Notaire à CHAUMONT, qui constate un prêt d'un montant de 198.183 €, d'une durée de 240 mois, au taux d'intérêts de 4,150 % l'an révisable, publié le 16 Mars 2005 volume 2005 P, numéro 1683, garantie par une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée le 16 Mars 2005 volume 2005 V numéro 936.**
- **D'un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 25 Octobre 2016.**
- **Et conformément à l'Article R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution**

DEFERANT A CETTE MISSION :

Je, soussigné, Philippe LETELLER, membre associé de la S.C.P. LPL Huissier près le Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY, résidant à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290) – 16, rue de Picardie,

Me suis rendu, ce jour **NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE vers 14 heures 30**, à DRANCY (93700), 23 Rue Jacqueline Quatremaire, à l'effet de procéder à la description d'un bien immobilier appartenant à Madame _____ à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93), de nationalité française, domiciliée dans les lieux, où là étant :

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Préalablement à nos opérations, j'ai adressé une convocation à _____ par lettre simple en date du 3 Novembre 2016, l'avisant de mes opérations pour le 9 Novembre 2016 à partir de 14 heures 30.

Lors de mes opérations, je suis accompagné du géomètre, du Cabinet ALTIUS, chargé de procéder à un relevé de surface conformément à la Loi CARREZ.

Sur place, je rencontre Monsieur _____, fils ainsi déclaré de Madame _____ à qui je décline mes nom prénom qualité et l'objet de ma mission, lequel m'invite à pénétrer à l'intérieur dudit pavillon que je décris tel qui suit :

GENERALITES

Il s'agit d'un pavillon élevé d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Il est situé à un à deux mètres en retrait de la chaussée, sur un terrain totalement clos.

Sur le côté latéral droit, est adossé un garage de plain-pied, transformé en un logement.

Le pavillon est situé dans une rue calme et pavillonnaire.

Il est éloigné du centre ville et à proximité de la commune de BOBIGNY.

Il existe quelques commerces de proximité à environ 200 mètres.





Sur la partie arrière du pavillon, il existe un jardin engazonné et arboré.

Le terrain est totalement clos avec des murs élevés à la hauteur d'environ 1,60 mètre.

Derrière le pavillon, je note la présence d'une terrasse aménagée entre les deux bâtisses, protégée par un auvent.

La deuxième construction correspondant à l'ancien garage est couverte d'une toiture en shingle.

Le pavillon est couvert d'une toiture en tuiles sur deux pans.





CONDITIONS D'OCCUPATION

Ce pavillon est occupé par Madame et les membres de sa famille.

Le pavillon est actuellement mis en vente au prix de 265 000 €uros.

DESCRIPTION DU PAVILLON

Le pavillon est construit en retrait de la chaussée.

L'accès au pavillon se fait par une porte en bois vitrée en partie centrale, munie de protections extérieures.

Elle ouvre sur une entrée.



ENTREE

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux vantaux, menuiseries en bois, simple vitrage, fermée par un volet roulant à commande électrique.

Le sol est recouvert d'un carrelage moderne, en bon état.

Les murs sont revêtus d'une peinture.

Le plafond est doublé de plaques isorel avec des poutres apparentes.

Il existe un escalier conduisant à l'étage supérieur, ainsi qu'un dégagement desservant différentes pièces.

Je note la présence d'un tableau électrique, comprenant un disjoncteur et des sous-disjoncteurs.





Dans le prolongement et sur la droite ;

SALLE D'EAU

Le sol est recouvert d'un carrelage assorti à la faïence murale.
Les murs sont habillés de carreaux de carrelage de bas en haut.
Le plafond est revêtu d'une peinture.

Les équipements sanitaires comprennent :

- Une douche dite à l'italienne avec un siphon de sol, alimentée par un robinet mélangeur eau chaude eau froide, avec flexible et douchette,
- Un lavabo en faïence blanche, alimenté par un robinet mélangeur eau chaude eau froide, reposant sur un meuble de rangement à deux portes.

Il existe des installations pour machine à laver, comprenant une arrivée eau et une évacuation des eaux usées.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.



TOILETTES

Le sol est recouvert d'un carrelage.

En partie inférieure, les murs sont habillés de carreaux de carrelage.

Les hauts de murs et le plafond entoilés sont revêtus d'une peinture.

Il existe une cuvette à l'anglaise avec chasse d'eau dorsale.

La pièce est ventilée par une aération haute.



CUISINE

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux vantaux, menuiseries en bois, simple vitrage, fermée par un volet roulant à commande électrique, donnant sur la partie arrière du pavillon.

Le sol en parquet est recouvert d'un revêtement plastifié.

Les murs sont habillés de carreaux de carrelage de bas en haut.

Un mur est habillé d'une tapisserie.

Le plafond est doublé de lambris avec des poutres apparentes.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

La cuisine est aménagée d'éléments bas et hauts scellés aux murs, comprenant un électroménager courant, notamment des plaques de cuisson au gaz de ville et un évier en inox deux bacs, alimenté par un robinet mélangeur eau chaude eau froide.

Je note la présence d'une chaudière murale de chauffage central au gaz de ville.

La pièce est ventilée par une aération haute et une aération basse.



De retour sur mes pas et sur la partie gauche de l'entrée, il existe un petit dégagement desservant deux pièces.

DEGAGEMENT

Le sol est recouvert d'un carrelage.
Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture.

Il dessert à gauche ;

CHAMBRE

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux vantaux, menuiseries en bois, simple vitrage, fermée par un volet roulant hors de fonction à ce jour.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Les murs sont revêtus d'une peinture.
Le plafond est recouvert d'un crépi avec des poutres apparentes.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.



A l'opposé ; la pièce à usage de salon transformée en chambre.

CHAMBRE

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux vantaux, menuiseries en bois, simple vitrage, fermée par un volet roulant à commande électrique, donnant côté jardin.

Le sol est recouvert d'un carrelage.
Les murs sont revêtus d'une peinture.
Le plafond est recouvert d'un crépi avec des poutres apparentes.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.



Puis, je me suis rendu à l'étage supérieur par un escalier débouchant sur deux chambres en contigüe.

1^{er} ETAGE – 1^{ère} CHAMBRE

La pièce mansardée est éclairée par une fenêtre à deux vantaux, menuiseries en bois, simple vitrage, fermée par un volet roulant, et donnant côté rue.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié posé sur un plancher.
Les murs sont revêtus d'une peinture, en état.
Les sous pentes sont revêtues d'un crépi avec des poutres apparentes.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.



2^{ème} CHAMBRE

La pièce mansardée est éclairée par une fenêtre à deux vantaux, menuiseries en bois, simple vitrage, fermée par un volet roulant, et donnant côté rue.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié posé sur un plancher.

Les murs sont revêtus d'une peinture, en état.

Les sous pentes sont revêtues d'un crépi avec des poutres apparentes.

Je note l'absence de chauffage dans cette pièce.



Puis je me suis rendu dans une dépendance adossée à la maison sur le côté latéral droit. Cette dépendance est indépendante de la maison principale et a fait l'objet d'une extension du côté jardin. Cette dépendance forme un nouveau logement indépendant du premier.

2^{ème} CONSTRUCTION

On y accède par une entrée précédée d'un portail, ne permettant pas le stationnement d'un véhicule.

L'accès se fait par une porte palière à un vantail et demi, vitrée en partie supérieure.

Elle ouvre sur une pièce aveugle.



1^{ère} PIECE

Le sol en carrelage est recouvert d'un revêtement plastifié.
Les murs sont revêtus d'une peinture, défraîchie.
Les sous pentes sont doublées de lambris avec des poutres apparentes.

Il existe un coin cuisine aménagé d'un évier, alimenté par un robinet mitigeur eau chaude eau froide, et des meubles de rangement, ainsi qu'une plaque de cuisson électrique.





2^{ème} PIECE

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux vantaux et une fenêtre à deux vantaux, menuiseries en bois, simple vitrage, donnant sur la partie arrière du pavillon.

Le sol carrelé est recouvert d'un revêtement plastifié.
Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture.

Je note l'absence d'appareil de chauffage.



Depuis cette pièce, j'accède à une salle d'eau avec WC.

SALLE D'EAU AVEC WC

La pièce est éclairée par une fenêtre à un vantail, menuiseries en bois, simple vitrage, donnant sur un appentis.

Le sol est recouvert d'un carrelage identique aux murs.
Les murs sont habillés de carreaux de carrelage de bas en haut.
Le plafond bas est revêtu d'une peinture.

Les équipements sanitaires sont en faïence et comprennent :

- Un receveur de douche, alimenté par un robinet mélangeur eau chaude eau froide, avec flexible et douchette,
- Un lavabo, alimenté par un robinet mélangeur eau chaude eau froide.
- Une cuvette à l'anglaise avec chasse d'eau dorsale.

Il existe un petit ballon de production d'eau chaude électrique.



Dans le prolongement et en passant depuis l'extérieur, il existe une pièce à usage de débarras.

PIECE

Le sol est constitué d'une chape en ciment.
Les murs sont constitués de parpaings bruts.



&&&&&

Après tentative et après 1 heure de description, je me suis retiré, accompagné du géomètre et de retour en mon étude, j'ai préparé, rédigé et mis en forme le Procès-verbal qui a nécessité une durée de 2 heures supplémentaires.

J'annexe au présent procès-verbal de description :

- Vingt-huit photographies prises lors de mes opérations,
- Les rapports établis par le Cabinet ALTIUS.

&&&&&

TELLES ONT ETE MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET REDIGE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-28	220,94
TRANSPORT	7,67
VACATION ART. R444-18	300,00
HT	528,61
TVA 20,00 %	105,72
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	13,04
Serrurier	
Témoins	
TTC	647,37

